L. 32
Fre 3 19277 2
Cac
Fre
20657

OPINION

DU MARQUIS

DE LAQUEILLE,

DÉPUTÉ DE LA NOBLESSE

De la Sénéchauſſée d'Auvergne,

Sur le Décret propoſé par le comité de conſtitution, le Lundi 19 Avril 1790 (1).

MESSIEURS,

LE projet de décret qui vient de vous être propoſé, exige de ma part une diſcuſſion particulière, je ſuis porteur d'un mandat qui m'enjoint de me retirer au bout d'un an, de l'aſſemblée des

(1) La diſcuſſion a été fermée au moment où j'allois prendre la parole, quoique M. le Préſident ait bien voulu obſerver à l'aſſemblée que j'avois à l'inſtruire de mon mandat.

THE NEWBERRY
LIBRARY

états-généraux. Je suis loin de vouloir lutter contre les préopinans, j'admire leur éloquence & n'ai que le langage d'un soldat ; j'ai entendu avec étonnement le projet de décret qui vous est soumis ; j'y ai vu, comme vous l'a fait remarquer le premier opinant, l'oubli de nos devoirs & de l'autorité qui nous a été confiée. Je le répète d'après lui, & d'après toute la France, nous ne sommes que des députés de bailliage, nous avons été convoqués par le roi, nous sommes responsables à lui & à nos commettans de l'usage que nous avons fait de nos pouvoirs. Pourquoi avons-nous été appellés, & que nous a-t-on ordonné en nous constituans représentans de la nation, de réformer les abus, d'affermir l'autorité du roi, en écartant l'arbitraire des ministres, d'améliorer les finances, de soulager le fardeau de l'impôt qui pesoit sur la classe indigente du peuple, d'assurer la dette de l'état, après en avoir écarté les intérêts usuraires : voilà notre mission. Qu'avons-nous fait ? Les députés des communes, assemblés illégalement au jeu de paume, se sont déclarés assemblée nationale ; qui leur avoit permis de prendre ce titre ? N'étoient-ils pas convoqués pour des états-généraux ? N'avoient-ils pas été envoyés pour former des états-généraux ? Comment pouvoient-ils se déclarer, au mépris de leurs sermens, assemblée constituante ? tandis qu'ils savoient bien qu'ils

n'étoient, & ne ſont encore, qu'une aſſemblée conſtituée ? mais non-ſeulement ils ont prévariqué en ce point eſſentiel, ils ont cru devoir ſe lier par un ſerment incroyable, auſſi attentatoire à l'autorité de la nation qu'à celle du roi. Et l'on vient nous dire que nous ſommes tous liés par ce ſerment, le comité à donc oublié qu'à cette époque, la moitié de ce qui compoſe aujourd'hui l'aſſemblée Nationale, n'étoit pas réunie à celle qui exiſtoit au jeu de paume, & je ſuis bien aiſe de trouver l'occaſion de déclarer à cette aſſemblée, que je ne me ſerois jamais rendu coupable d'un pareil forfait, car c'en eſt un de manquer à la loi, au roi & à la nation, Je viens d'entendre le préopinant, (le comte de Mirabeau) déclarer que l'aſſemblée Nationale avoit rendu à la France ſa liberté, & lui avoit recouvré tous ſes droits; cela n'eſt pas. C'eſt la Nation elle-même qui les a réclamés dans nos cahiers, & le Roi qui les lui a accordés dans ſa déclaration du 23 juin. C'eſt le même préopinant qui, pour couvrir l'oubli de toutes les loix, & le mépris de toutes les autorités, a cité ce bon mot de l'antiquité (lorſque l'on demandoit à Cicéron, s'il n'avoit pas enfreint les loix, il répondit, (j'ai ſauvé la république) & moi je lui dirai vous l'avez perdue. Vous avez effrayé les peuples par des terreurs imaginaires ; vous avez employé tous

les genres de séduction pour égarer vos concitoyens ; vous avez été parjure à vos mandats ; vous avez trahi la cause commune ? quel bien avez-vous fait. ?

Nous devions opérer le salut de l'état en faisant le bien du peuple. Croyez vous l'avoir opéré, en brisant la chaîne qui unissoit les citoyens François, en armant un million d'hommes dans le royaume ; en excitant par-tout à la sédition & à la révolte contre l'autorité légitime ? Prétendez-vous faire le bien, en refusant de déclarer que la religion catholique est la religion de l'état ? Qu'est-ce que c'est que ce décret, où vous prétendez que le respect nous empêche de délibérer, que la religion de nos père est, & sera toujours la nôtre ? Je suis attaché à cette religion par serment, par persuasion, par inclination, elle fonde notre bonheur sur l'acquit de nos devoirs ? Espérez-vous avoir opéré le bien du peuple, en dépouillant les ministres de l'église, des biens qu'ils ne tenoient pas de la nation, mais de citoyens qui les avoient consacrés au culte de Dieu, & au soulagement de l'humanité souffrante, au lieu d'accepter l'offre d'un emprunt de 400 millions qui eût sauvé l'état. Croyez-vous avoir fait du bien aux habitans des campagnes en leur ôtant leurs seigneurs, qui n'étoient attachés à ce titre que parce qu'il leur donnoit le droit de les traiter en père ? Quant à moi, mes anciens vassaux

ſeront toujours mes ſemblables. Quel bien avez-vous fait en ſupprimant ces droits honorifiques, qui ont diminué d'un tiers la valeur des biens du royaume ? Croyez-vous avoir fait une action louable en attaquant & violant toutes les propriétés, en privant les peuples de ces magiſtrats qu'ils étoient accoutumés à reſpecter ; dépoſitaires de nos loix, ils en étoient l'organe. N'avez-vous pas à vous reprocher les égaremens du peuple, & par conſéquent ſon malheur ? Lorſque vous vantez ſans ceſſe une révolution qui a détruit l'ordre établi dans un royaume pour la tranquillité du citoyen ; lorſque vous applaudiſſez quand on oſe vous dire que l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs, nous ne devions parler au peuple que le langage de la paix, de la ſoumiſſion & de l'amour, l'on parle ſans ceſſe de ſes intérêts ; s'en eſt-on vraiment occupé ? Non, meſſieurs, nous les avons trahi au lieu de les avoir ſervis ; ſi ces vérités avoient le malheur de vous déplaire, ſongez que ce langage n'eſt permis qu'à celui qui, aſſocié à vos travaux, ne veut pas partager le blâme de vos opérations. Il vous en abandonne toute la gloire ſi vous en retiriez. Daignez éclairer un cœur ſenſible, qui depuis qu'il exiſte, n'a reſpiré que pour le bonheur de ſon roi & de ſa patrie, leur a conſacré ſa vie & ſa fortune, qui s'étoit flatté en arrivant aux états-généraux de voir

réparer les maux de l'état, & ſes concitoyens jouir d'un bonheur auquel il auroit contribué. Je ne vois au contraire que le plus vertueux & le meilleur des monarques abreuvé d'amertume, le peuple françois troublé & ruiné, le commerce détruit, le numéraire diſparu, la confiance perdue, toutes les claſſes des citoyens craignant la diſſolution de cette brillante monarchie.

Dans le projet du comité de conſtitution, on vous propoſe de défendre aux aſſemblées de département de remplacer la légiſlature actuelle; on annonce que celle qui nous remplacera n'aura pas le droit de rien changer dans la conſtitution que nous aurons établie; mais ne craignez-vous pas qu'on ne vous compare aux tyrans de l'Aſie, qui exigent l'obéiſſance ſervile à leurs loix, ſans permettre une réclamation. L'hiſtoire nous apprend que le deſpotiſme d'un ſeul a toujours été moins funeſte que celui d'un ſénat, que le deſpotiſme de la multitude eſt le règne des paſſions & non celui de la raiſon; ſoyez sûrs que l'on vous dira que vous avez oublié ce que vous deviez à ceux qui vous ont envoyés, la miſſion dont ils vous avoient chargés; l'on vous appellera des factieux, qui, craignant le compte que vous aviez à rendre, aviez détruit les provinces & les bailliages, pour n'avoir plus aucuns cenſeurs; mais la nation entière ſera votre juge, & le premier moment d'ivreſſe

étant passé, elle verra l'abîme où vous l'avez plongée; quant à moi, messieurs, persuadé que ce n'est qu'à mon bailliage que je dois l'honneur d'être un des représentans de la nation, que la constitution que j'étois chargé de reclamer étoit la même dans tous les cahiers, que c'étoit celle établie par nos pères, que l'assemblée nationale en a fait une diamétralement opposée, je declare que j'ai protesté contre tous ceux de vos décrets qui y sont contraires. Fidèle jusqu'à la fin de ma mission au serment que j'ai prononcé entre les mains de mes commettans, je ne croirai jamais que vous ayez le pouvoir de le délier; & les opinions de la majorité de cette assemblée, sur ce lien sacré qui nous unit à nos commettans, loin de me convainvaincre, m'a paru contradictoire avec celui que vous exigiez pour une constitution contraire au vœu connu des bailliages. Ou vous faites cas des sermens, ou vous les mépriſez? Si vous en faites cas, le seul qui nous lie, est celui que nous avons prêté à ceux qui nous ont donné leur pouvoir. Comme ils m'ont ordonné de me retirer au bout d'un an, je serai exact à leur obéir; ils m'ont aussi expressement recommandé de faire autoriser par les états-généraux, une assemblée de la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne, pour leur rendre compte de ma conduite. Quelque étrange que puisse vous paroître cette demande, je n'aurai

314

pas à me reprocher de ne l'avoir pas faite ; en quittant le titre honorable de repréſentant de la nation. Je rentrerai dans la claſſe de vos juges, j'y attendrai en ſilence & avec reſpect, la déciſion que la nation françoiſe portera ſur vos travaux ; ſi elle adopte votre conſtitution, j'en ſerai un des plus zélés défenſeurs, & mon dernier ſoupir ſera pour mon roi & pour ma patrie.

LAQUEUILLE.

De l'Imprimerie du POSTILLON, rue d'Argenteuil, n°. 87, 1790.